

<b>DEPARTEMENT</b>
OISE
<b>CANTON</b>
RIBECOURT- DRESLINCOURT
<b>COMMUNE</b>
Ribécourt-Dreslincourt

**REPUBLIQUE FRANÇAISE**

LIBERTE – ÉGALITE – FRATERNITE

**ARRETE DU MAIRE****N° 2021-039**

**ARRETE PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE SUR  
LE PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (P.L.U)**

Nous, Jean-Guy LETOFFE, Maire de la Ville de RIBECOURT-DRESLINCOURT ;

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment ses articles L151-1 et suivants, L153-19 à L.153-21 (article R153-8, L 123-1, L123-10 et R123-19 jusqu'au 31 décembre 2015) qui indique notamment que l'enquête publique se déroulera dans les formes prévues par les articles R123-7 à R123-23 du code de l'environnement.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2017-066 du 24/04/2017 prescrivant la révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-106 du 07/09/2020 tirant le bilan de la concertation.

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-107 du 07/09/2020 arrêtant le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme.

Vu la décision en date du 24 février 2021 de Madame la Présidente du Tribunal Administratif d'Amiens désignant Monsieur Jean-Yves MAINECOURT demeurant 61, rue Aristide BRIAND à VERNEUIL EN HALATTE (60550) en qualité de Commissaire Enquêteur.

Vu le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés et le porter à connaissance du préfet.

**ARRETONS :**

**Article 1er :**

Il sera procédé à une enquête publique sur le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme de la Commune de RIBECOURT-DRESLINCOURT pour une durée de 31 jours à compter du Mercredi 28 avril 2021 jusqu'au Vendredi 28 mai 2021 inclus.

**Article 2 :**

Monsieur Jean-Yves MAINECOURT exerçant la profession d'agent immobilier en retraite a été désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Madame la Présidente du tribunal administratif

**Article 3 :**

Le projet de révision du plan local d'urbanisme arrêté, les avis émis sur le projet par les collectivités ou organismes associés ou consultés, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles cotés et paraphés par le commissaire enquêteur seront déposés à la Mairie de Ribécourt-

Dreslincourt pendant 31 jours consécutifs du 28/04/2021 au 28/05/2021 inclus afin que chacun puisse en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie :

**Lundi au Vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h30.**

Chacun pourra prendre connaissance du dossier, disponible en mairie, en version papier ou en version informatique, et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit au Commissaire enquêteur qui les visera et les annexera audit registre à l'adresse suivante :

**Monsieur le Commissaire Enquêteur  
Projet de révision du Plan Local d'Urbanisme  
Mairie de RIBECOURT-DRESLINCOURT  
60170 RIBECOURT-DRESLINCOURT**

Il sera également possible de faire parvenir ses observations pendant la durée de l'enquête publique par courrier électronique, à l'adresse suivante : [enquete-publique-2434@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2434@registre-dematerialise.fr).

Le dossier sera également consultable, pendant la durée de l'enquête publique, sur le site internet suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/2434>.

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé et donc visibles par tous à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/2434>

Pendant l'enquête publique, toute personne peut, sur demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du maire.

#### **Article 4 : Présence du Commissaire Enquêteur**

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie de RIBECOURT - DRESLINCOURT les :

- Mercredi 28 avril 2021 de 09h00 à 12h00
- Jeudi 6 mai 2021 de 14h00 à 17h00
- Lundi 17 mai 2021 de 09h00 à 12h00
- Vendredi 28 mai 2021 de 14h00 à 17h00

#### **Article 5 :**

A l'expiration du délai de l'enquête prévu à l'article 1, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de Ribécourt-Dreslincourt le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées

#### **Article 6 :**

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au préfet du département de l'Oise et à la Présidente du tribunal administratif.

Le public pourra consulter ce rapport et ces conclusions à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant un an.

#### **Article 7 :**

Un avis au public faisant connaître l'ouverture de l'enquête sera publié par le soin du Maire :

- Quinze jours au moins avant le début de celle-ci
- Et rappelé dans les huit premiers jours de l'enquête

En caractères apparents dans deux journaux diffusés dans le département désignés ci-après :

- Le courrier picard
- Le parisien

Cet avis sera affiché notamment à la Mairie et autres lieux fréquentés par le public et publié par tout autre procédé en usage dans la commune de Ribécourt-Dreslincourt.

*J. Al*

Une copie des avis publiés dans la presse sera annexée au dossier soumis à l'enquête avant l'ouverture de l'enquête en ce qui concerne la première insertion, et au cours de l'enquête pour la deuxième insertion.

**Article 8:**

A l'issu de l'enquête publique, le projet de PLU, éventuellement modifié pour tenir compte des avis des personnes publiques, des observations du public et des conclusions du commissaire enquêteur sera approuvé par délibération du Conseil Municipal.

**Article 9 :**

Copie du présent arrêté sera adressée :

- Au Commissaire-Enquêteur
- Au Sous-Préfet de Compiègne

Certifié conforme après transmission à la  
Sous-Préfecture, le

Ribécourt-Dreslincourt, le 06/04/2021

**Jean-Guy LETOFFE**

**Maire**



Envoyé en préfecture le 07/04/2021

Reçu en préfecture le 07/04/2021

Affiché le



ID : 060-216005314-20210406-A2021039-AR